



Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04 JUIN 2024

ID : 085-200061265-20240530-2024_4_01A-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 23

DELIBERATION
DL CIAS 2024-4-01

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-

Préfecture le : 04 JUIN 2024

- la publication le : 04 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 mai, s'est réuni à 18h00 à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Béatrice BESSONNET, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Nelly HERROU, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Guillaume BOSSARD, François BLANCHET à Jean SOYER, Dominique SIONNEAU à Muriel HABERT.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

Convention Territoriale Globale (CTG) : Convention de partenariat avec l'association des PEP 85

Le 1^{er} décembre 2022 la Convention Territoriale Globale a été signée entre la Communauté d'Agglomération, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales et les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions, notamment pour la thématique Parentalité, un projet va être mené, à partir du 2^{ème} trimestre 2024, avec les PEP 85 : association des Pupilles de l'Enseignement Public de Vendée. Cette action vise à diminuer les écarts dans l'accès aux langages dès la petite enfance et pour ce faire, à associer les familles dans le développement du langage des jeunes enfants, à accompagner les professionnel(les) et bénévoles accueillants des familles, à favoriser la socialisation de tous les jeunes enfants.

Depuis 2019, l'association des PEP 85 œuvre pour la réduction des inégalités d'accès au langage des jeunes enfants de 18 à 30 mois en partenariat avec le CREN (Centre de Recherche en Education de Nantes) et soutenu par la CAF, la MSA, le Conseil départemental, les services académiques de l'Education Nationale en Vendée. Ce projet a été l'occasion d'organiser des temps de formation et d'accompagnement pour des équipes de professionnelles de crèches (accueil collectif) et d'animatrices de Relais Petite Enfance (accueil individuel) permettant la mise en place d'actions innovantes d'aide au développement du langage.

Le bilan globalement très positif a montré l'importance de mobiliser les familles, axe de travail insuffisamment développé jusque-là. De plus, récemment, la co-construction du projet éducatif des P'tits PEP a permis de mettre en avant l'importance d'associer les familles dans les projets qui les concernent et de développer des actions de soutien à la parentalité.

Les PEP 85 ont souhaité pour l'année 2024, mettre en place un projet qui vise à impliquer les familles dans le développement du langage des jeunes enfants pour assurer une continuité éducative entre les professionnel(le)s de la petite enfance et les familles. Une prise de contacts entre l'association des PEP 85 et le CIAS a permis d'envisager des actions sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

L'association PEP 85 va, dans un 1^{er} temps, auprès des bibliothèques / médiathèques du territoire, la ludothèque, le Lieu d'Accueil Enfants Parents et l'association Lire et Faire lire organiser une formation des différentes équipes autour du langage.

Cette formation est l'occasion d'aborder :

- des notions générales des concepts de langage, langue, communication,
- le rôle de l'environnement et de l'entourage dans l'acquisition du langage,
- les principales composantes du langage et les préconisations pour son développement,
- la création d'une malle composée de livres et jeux qui servira de support pour organiser des actions avec les familles.

Dans un 2^{ème} temps, des actions seront organisés à destination des familles par les structures qui ont souhaité participer au projet éveil et langage : sont envisagés par exemple la création de sacs à histoire qui pourront être empruntés par les familles, des animations dans les salles d'attente de consultation de la protection maternelle infantile, des animations intergénérationnelles autour du livre.

Un événement festif est aussi envisagé en fin d'année 2024 autour de la littérature enfantine. Il permettra de réunir tous les acteurs qui ont organisé des actions autour du projet éveil et langage et les familles pour partager un temps de convivialité.

Ce projet s'inscrit dans l'enveloppe budgétaire 2024 prévue pour la CTG au budget du CIAS et voté le 4 avril dernier en Conseil d'Administration du CIAS : par la délibération DL CIAS 2024-3-05. Le CIAS participe à hauteur de 3000€, à noter que la Caf, la MSA et le Conseil Départemental apportent un soutien financier à ce projet.

Afin de mener ce projet à terme, il est proposé une convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Actions Sociales et les PEP 85.

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS de se prononcer sur la validation de la convention de partenariat.

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,**

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04 JUIN 2024

ID : 085-200061265-20240530-2024_4_01A-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la circulaire 2020-01 sur le déploiement des conventions territoriales globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des contrats enfance jeunesse (CEJ),
Vu le BP 2024,
Vu la Convention Territoriale Globale conclue entre la Communauté d'Agglomération, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales et les 14 communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie le 1er décembre 2022,
Vu les statuts de l'Association PEP 85, qui agit pour la réduction des inégalités d'accès au langage des jeunes enfants de 18 à 30 mois,
Vu le projet de convention de partenariat soumis,
Considérant l'intérêt de conclure une convention de partenariat avec l'association PEP 85 pour la mise en œuvre de l'action décrite au rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat avec l'association PEP 85 pour la mise en œuvre d'action pour la réduction des inégalités d'accès au langage des jeunes enfants de 18 à 30 mois ;

Article 2 : d'autoriser le Vice-Président du CIAS à signer la convention de partenariat et tout avenant à la convention qui ne serait pas d'ordre financier, et à prendre tout acte d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 3 juin 2024,
Le Vice-Président du CIAS,



Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.